

Canal de Nantes à Brest

INFORMATION AUX PLAISANCIERS

Règles de navigation exceptionnelles 2017

Entre Saint-Nicolas-de-Redon et Nort-sur-Erdre
en raison de la sécheresse hivernale.

**Loire
Atlantique**



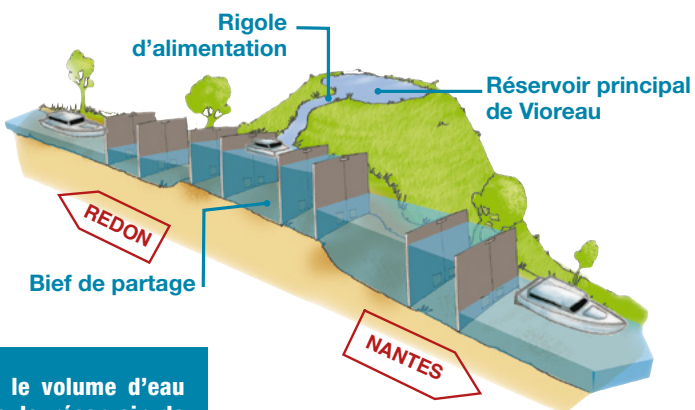
Le manque d'eau depuis dix mois : une situation exceptionnelle

La Loire-Atlantique est touchée par la sécheresse hivernale en raison d'un déficit de pluie. Entre juillet 2016 et février 2017, Météo France enregistre des déficits pluviométriques allant de 50 à 60 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Ce manque d'eau provoque un remplissage insuffisant des bassins réservoirs qui alimentent le canal.

L'étang de Vioreau, la ressource majeure d'alimentation du canal :

Le canal de Nantes à Brest ne dispose pas d'un bassin versant naturel suffisant pour l'autoalimenter. Le canal est donc alimenté par un ensemble de bassins-réservoirs, dont le plus important est l'étang de Vioreau. Cet étang stocke l'eau en période hivernale afin de la restituer en période de navigation dans le canal via une rigole dite « d'alimentation ». Sans ce dispositif de régulation, la navigation ne serait pas possible sur le canal.

L'alimentation du canal



Fin mars 2017, le volume d'eau disponible dans le réservoir de Vioreau ne permet pas d'assurer des conditions de navigation normales, et notamment d'éclusement, tout au long de la saison de navigation.

Ensemble, économisons l'eau en limitant le nombre d'éclusages

Chaque passage à une écluse consomme environ 400m³ d'eau. Aussi, pour garantir la navigation sur le canal de Nantes à Brest pendant la saison estivale 2017, chaque plaisancier est appelé à respecter des règles exceptionnelles au passage des écluses afin d'économiser l'eau.

Règles applicables à tous les plaisanciers entre Saint-Nicolas-de-Redon et Nort-sur-Erdre, à compter du 1^{er} avril 2017 :

- 1 Les plaisanciers doivent clairement indiquer à l'avance leur intention de franchir une ou plusieurs écluses. Voir les coordonnées au verso.
- 2 Les bateaux se regroupent pour franchir les écluses collectivement. En plus des pontons d'attente d'éclusement, des zones d'attente sont aménagées en amont et aval des écluses. Le temps maximum d'attente estimé est de 30 minutes à 1 heure.
- 3 Les horaires d'éclusement sont de 9h15 à 12h30 et de 14h à 18h30 (excepté le vendredi jusqu'à 18h45). En dehors de ces horaires, le passage des écluses est interdit.
- 4 Le franchissement des écluses est assuré en présence systématique d'un éclusier. Le libre-service d'écluse est strictement interdit.



Le respect de ces règles de navigation exceptionnelles permet d'utiliser de la manière la plus économe possible les stocks d'eau disponibles pour alimenter le canal et permettre de prolonger au maximum la saison de navigation.

Le Département remercie les plaisanciers du canal de Nantes à Brest pour le respect de ces règles et, malgré tous les efforts déployés par ses équipes, s'excuse des éventuels désagréments causés par les temps d'attente aux écluses.

Pour le passage des écluses :

- le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, appelez la veille de la navigation **avant 16h** le 02 40 79 47 56
- le samedi appelez le vendredi **avant 12h** le 02 40 79 47 56
- le dimanche et le lundi, appelez la veille de la navigation **avant 12h** le 06 48 66 40 70

Plus de précisions sur loire-atlantique.fr



Département de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr